

Votre soutien est essentiel

690 apprentis en 2017

70% de réussite aux examens

86% d'insertion professionnelle

10 centres de formation

50% des ressources du CFA proviennent de la taxe d'apprentissage.

Date limite de versement : 28 février 2018

Depuis 1996, le CFA Sport et Animation Rhône-Alpes forme des éducateurs sportifs et des animateurs.

Ils, elles, assurent un encadrement professionnel de qualité, au service de tous.

Parents, enfants, scolaires, étudiants, dirigeants, salariés, personnes sans emploi, entreprises, collectivités... Chacun de nous bénéficie tout au long de l'année des compétences qu'ils mettent en œuvre dans des clubs sportifs, des collectivités, des entreprises ou des associations.

En versant sa taxe d'apprentissage au CFA Sport et Animation Rhône-Alpes, votre entreprise contribue à la création d'emplois qualifiés dans un secteur porteur de valeurs sociales, éducatives et environnementales et accompagne un épanouissement individuel et collectif, professionnel et personnel.



A.F.M.S.
Formation aux Métiers du Sport



Taxe d'apprentissage 2018

Objectif emploi

Soutenez la formation en apprentissage

Emploi

Métier

Qualifications

Compétences

Savoir-faire

Valeurs

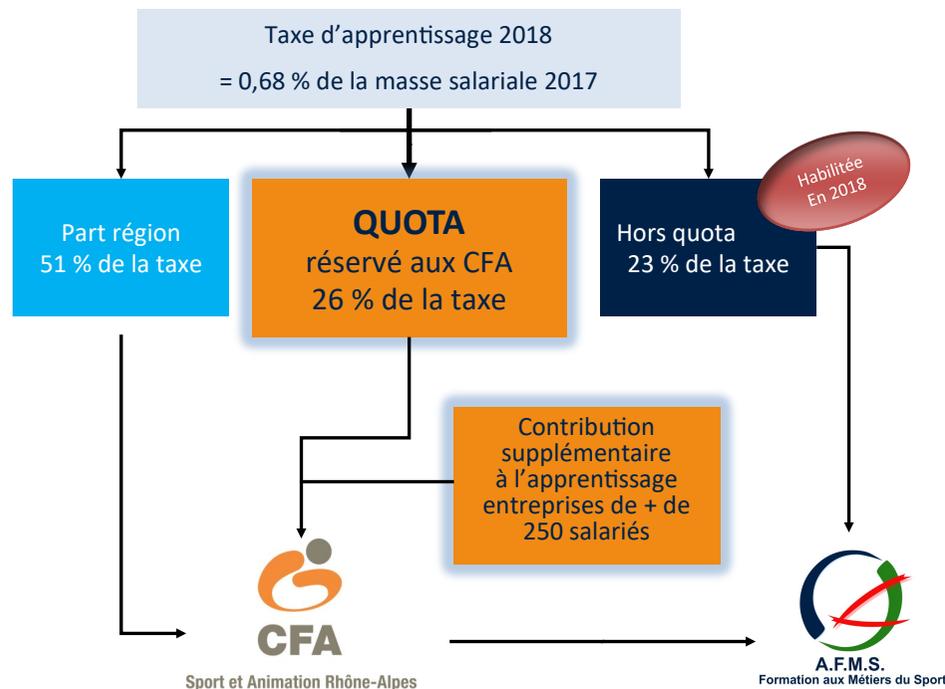


Taxe d'apprentissage 2018

La taxe d'apprentissage est la ressource principale des centres de formation d'apprentis. Elle est versée chaque année par les entreprises aux organismes collecteurs de taxe d'apprentissage (OCTA), qui en reversent une partie aux CFA.

Le CFA Sport et Animation Rhône-Alpes est habilité à percevoir la part du quota et la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA).

Nouveauté cette année l'AFMSSER est également habilité à percevoir la part du Hors quota.



Comment verser votre taxe d'apprentissage au CFA Sport et Animation Rhône-Alpes ?

Précisez les éléments suivants sur votre bordereau de versement.

Établissement bénéficiaire	QUOTA	CSA	Hors quota
CFA Sport et Animation Rhône-Alpes Espace Saint Germain Le Saxo 30 avenue du général Leclerc BP 254 38202 Vienne cedex UAI 0383426T—SIREN 409 968 716	100 %	100 %	-
AFMSSER - Rue de Verdun - 42580 L'Étrat UAI 0422261E - SIRET 402305288 00019	-	-	100 %

Vous pouvez préciser sur votre bordereau le centre de formation du CFA pour lequel vous souhaitez verser votre taxe (voir page suivante).

Après avoir saisi les informations concernant le CFA Sport et Animation Rhône-Alpes, merci d'indiquer le nom, l'adresse et le numéro UAI du centre de formation **AFMSSER**.
L'AFMSSER est ainsi habilitée à percevoir 100% de votre taxe d'apprentissage.



CFA
Sport et Animation Rhône-Alpes

Espace Saint-Germain Le Saxo
30 avenue du Général Leclerc BP 254
38202 Vienne cedex
www.ifa.asso.fr
04 37 02 17 74